

Initiatives ministérielles

gués des soins médicaux, en particulier l'administration de drogues, à des demandeurs du statut de réfugié dont la requête a été rejetée et qui attendent la déportation.

M. Cooper: Monsieur le Président, la motion n° P-24, inscrite au nom de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, n'est pas recevable car les renseignements demandés sont à caractère personnel.

La motion n° P-27, inscrite au nom du député de Trinity—Spadina, est recevable sous toutes réserves. Je demande que la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe demande que cette motion soit portée à l'ordre du jour pour être débattue.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Qu'elle soit portée à l'ordre du jour pour être débattue.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord pour que les motions n°s 26 et 27 soient portées à l'ordre du jour pour être débattues?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont portées à l'ordre du jour pour être débattues.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a trois motions inscrites au *Feuilleton des avis* et qui doivent être étudiées à l'étape du rapport sur le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Les motions n°s 1 et 2, inscrites au nom du député de Timiskaming, portent sur des questions de forme et visent à corriger des erreurs évidentes dans le projet de loi. Elles sont recevables. Elles seront regroupées ensemble pour les besoins du débat, et le vote portant sur la motion n° 1 vaudra aussi pour la motion n° 2.

La motion n° 3, inscrite au nom du député de Kamloops, est également recevable, mais elle fera l'objet d'un

débat et d'un vote distinct. Je saisis maintenant la Chambre des motions n°s 1 et 2.

MESURE MODIFICATIVE

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-44, dans la version française à l'article 2, en retranchant la ligne 21, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de la mer territoriale là où ce rebord se».

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-44, dans la version française à l'article 3,

a) en retranchant les lignes 1 et 2, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(iii) un montant supplémentaire d'au plus trois cents millions»

b) en retranchant les lignes 36 à 40, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) des dispositions relatives à la participation de Sa Majesté aux bénéfices nets;

d) des engagements relatifs aux retombées industrielles et aux avantages pour l'emploi;»

c) en ajoutant à la suite de la ligne 50, page 4, ce qui suit:

«f) les autres mesures que le ministre juge souhaitables».

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je voudrais faire une ou deux observations sur les deux amendements, soit les motions 1 et 2, qui ont été jumelés pour le débat. Ces amendements de forme visent à changer le libellé, ce qui n'a pas été fait au moment de l'étude en comité. J'en parlerai davantage en troisième lecture.

Ces deux amendements sont très conformes à la tradition et à l'esprit qui caractérisent le projet Hibernia. Comme nous entamons la dernière étape du débat concernant Hibernia, je crois qu'il importe que la Chambre connaisse les faits réels entourant ce projet tant attendu. Permettez-moi de les rappeler.

Au milieu des années 60, le premier ministre d'alors à Terre-Neuve, l'honorable Joey Smallwood, agissant selon ce que je devine être les meilleures traditions en vigueur dans l'univers politique terre-neuvien, a décidé de louer un navire et un équipage pour se rendre aux Grands Bancs, mais cette fois pas dans une embarcation de pêche. Il a chargé des plongeurs sous-marins de déposer sur le fond de l'océan une plaque revendiquant, au nom des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, les ressources qui seraient éventuellement découvertes à cet endroit. Il avait évidemment des idées que d'autres ne partageaient pas nécessairement à ce moment.

Selon moi, la situation rappelle tout à fait celle que nous avons vécue dans les Prairies à notre entrée dans la Confédération, alors qu'on a jugé que nous n'étions pas